



Remise en cause d'une allée carrossable

Par alain2278

Notre copropriété se divise en plusieurs bâtiments, deux d'entre eux sont accessibles par une voie carrossable à usage restreint. Cette allée sert à la venue des entreprises, de la poste, des secours, des déménageurs, etc.

La résidence a été construite en 1970. L'allée a toujours joué ce rôle depuis.

Certains membres du conseil syndical veulent remettre en cause le caractère carrossable de l'allée au motif de coûts d'entretien trop important.

Il me semble que c'est contraire au droit car cela enclaverait deux bâtiments mais je ne trouve pas le texte adéquat.